



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION n° : 2022/60**

***Réunion du 13 septembre 2022 à 19h00***  
**sous la Présidence de Mme Françoise PAYEN, 1<sup>ère</sup>**  
**adjointe**

Date de convocation : 06/09/22

Date d'affichage : 06/09/22

Nombre de Conseillers :

**En exercice : 29**

**Présents : 15**

**Votants : 25**

Présents : Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Dominique CARPENTIER, Mme Eva DERVIN, M. Marc DESGEORGES, Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Eric HUET, Mme Nadège GUEILLIOT LAMPSON, M. Christophe LEBON, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Frédéric MULLER, Mme Françoise PAYEN, M. Hubert RENOLLET et Mme Magali ROGER.

Excusés avec pouvoir de vote : M. Francis BOLY a donné pouvoir de vote à Mme Nadège GUEILLIOT LAMPSON, Mme Barbara CORNEVIN-CORDONNIER a donné pouvoir de vote à Mme Martine BAUDART, Mme Geneviève COSSON a donné pouvoir de vote à Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT a donné pouvoir de vote à M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Valentine DION a donné pouvoir de vote à Mme Eva DERVIN, M. Jean DUCASTEL a donné pouvoir de vote à M. Marc DESGEORGES, M. Yann DUGARD a donné pouvoir de vote à Mme Françoise PAYEN, Mme Annie FESTUOT a donné pouvoir de vote à M. Hubert RENOLLET, M. Benoît LAIES a donné pouvoir de vote à Mme Marie-Claude BERGERY, Mme Patricia LESUEUR a donné pouvoir à M. Dominique CARPENTIER

**Secrétaire de séance** : Mme Magali ROGER

**Objet : Avis sur la définition du périmètre géographique des territoires de démocratie sanitaire**

Vu la loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016 instituant des territoires de démocratie sanitaire (TDS) et, pour chacun d'eux, la constitution d'un Conseil Territorial de Santé (CTS) en remplacement des conférences de territoire ;

Vu le décret n°2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux conditions de détermination des territoires qui précise que le TDS vise à mettre en cohérence les projets de l'ARS, des professionnels et des collectivités territoriales, en prenant en compte l'expression des acteurs du système de santé et notamment celle des usagers ;

Considérant que les territoires de démocratie sanitaire doivent être définis de façon à permettre d'une part, une cohérence d'ensemble et une coordination des politiques de santé infrarégionales et d'autre part, d'élaborer un cadre propice à la participation de l'ensemble des acteurs du système de santé ;

Considérant que l'Agence Régionale de Santé Grand Est, par courrier du 24/06/22, sollicite l'avis de la commune de Vouziers concernant la délimitation des territoires de démocratie sanitaire ;

Considérant que deux scénarios sont proposés pour le Grand Est :

- 1) Maintien du découpage actuel sur la base du périmètre géographique des territoires induits par les groupements hospitaliers de territoire
  
- 2) Mise en place d'un territoire de démocratie sanitaire dans chacun des 10 départements de la Région Grand Est

**Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le :**  
**Et de sa publication ou notification le :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de remettre un avis favorable sur le scénario 2 considérant l'échelle départementale comme étant l'échelle de référence pertinente pour faciliter la prise en compte des besoins des usagers et des acteurs en santé ; la déclinaison des politiques publiques menées sur le territoire, permettant à ce niveau, d'être encore plus opérationnelle.
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes à venir.

Fait en mairie le  
Le Maire,  
Yann DUGARD

